

Coalition pour la Cour pénal internationale (CCPI)
Questionnaire pour les candidats judiciaires à la CPI
Elections de décembre 2017

*Nous invitons les candidats judiciaires à répondre à ces questions d'une manière aussi complète ou succincte que possible.
Pour remplir le document, veuillez cliquer dans la zone grise qui s'élargira.*

Nom:
Nationalité:
Etat présentant le candidat:
Liste : Liste A <input type="checkbox"/> Liste B <input type="checkbox"/>
Sexe: Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>

Questions générales

1. Pourquoi souhaitez-vous être élu(e) juge à la CPI ?
2. Quels sont, selon vous, les défis et les réussites les plus importants de la CPI dans ses premières 15 années ?
3. Quels sont, selon vous, les plus grands défis auxquels la Cour et le system du Statut de Rome doivent faire face dans les années à venir ?

Procédure de présentation

4. Quelles qualifications sont exigées par l'Etat dont vous êtes ressortissant pour les plus hautes fonctions judiciaires ?
5. Avez-vous fourni la déclaration requise par l'article 36(4)(a) du Statut de Rome et par la procédure de présentation et d'élection adoptée par l'Assemblée des Etats Parties ? Si non, veuillez expliquer les raisons de cette omission.

Veuillez envoyer ce questionnaire dûment complété à judicial-elections@coalitionfortheicc.org;
par fax au 1 212 599 1332 ou par courrier à :

Coalition for the International Criminal Court

708 Third Avenue, Suite 1715
New York, NY 10017, USA



Systeme Légal

6. Le Statut de Rome cherche des juges représentant tous les systèmes juridiques principaux du monde.

- a) À quel système juridique votre pays appartient-il ?

- a) Veuillez décrire des connaissances sur, ou des expériences professionnelles dans d'autres systèmes juridiques.

Maîtrise de langues étrangères

7. Le Statut de Rome requiert que tous les candidats aient une excellente connaissance, ou parlent couramment l'anglais ou le français.

- a) Quelle est votre langue maternelle ?

- b) Quel est votre niveau de connaissance et d'expression en anglais ? Si ce n'est pas votre langue maternelle, veuillez donner un exemple de votre expérience de travail en anglais.

- b) Quel est votre niveau de connaissance et d'expression en français ? Si ce n'est pas votre langue maternelle, veuillez donner un exemple de votre expérience de travail en français.

Critères des listes A ou B

8. Votre réponse à cette question dépend de savoir si vous êtes présenté comme candidat de catégorie A ou de catégorie B. Etant donné que vous pouvez avoir une compétence et une expérience qui vous qualifient pour les deux listes, sentez-vous libre de répondre aux deux parties de cette question pour donner au lecteur une vue plus complète de votre parcours et de votre expérience.

- a) Pour les candidats de la **liste A** :
 - Décrivez brièvement vos qualifications comme candidat de la liste A.

 - Comment décririez-vous votre compétence en matière de droit pénal et de procédure ?

 - Comment décririez-vous votre expérience en tant que juge, procureur, conseil ou dans une autre capacité en matière de procédures criminelles ?

- b) Pour les candidats de la **liste B** :
 - Décrivez brièvement vos qualifications en tant que candidat de la liste B.

Veuillez envoyer ce questionnaire dûment complété à judicial-elections@coalitionfortheicc.org;
par fax au 1 212 599 1332 ou par courrier à :

Coalition for the International Criminal Court

708 Third Avenue, Suite 1715

New York, NY 10017, USA



- Comment décririez-vous votre compétence dans des domaines pertinents du droit international comme le droit international humanitaire ou le droit international des droits de l'homme ?

- Comment décririez-vous votre expérience professionnelle juridique pertinente pour le travail judiciaire de la Cour ?

Expertise et Expérience

9. Veuillez décrire les aspects de votre carrière ou de votre expertise en dehors du champ de votre compétence professionnelle que vous considérez comme particulièrement pertinentes au regard du travail d'un juge à la CPI.

10. Veuillez fournir des exemples de votre expertise pertinente dans d'autres domaines sur lesquels la Cour exerce sa juridiction; la gestion d'affaires de crimes de masse; ou la divulgation de preuves.

11. La CPI est une institution unique, et les juges travaillant à la Cour seront inévitablement confrontés à des défis sans précédents (notamment la gestion de la participation des victimes et de la protection des témoins dans les situations en conflit). Même les juges expérimentés dans la gestion de procès pénaux complexes ne possèdent pas nécessairement les aptitudes et connaissances nécessaires pour gérer ces défis.

a) Êtes-vous disposé(e) à participer à la formation en cours visant à promouvoir l'innovation juridique et la coordination au sein de toutes les chambres judiciaires, s'agissant de juger des questions complexes concernant le droit et les politiques?

a) Pensez-vous qu'une telle formation soit importante ?

Expérience (et perspectives) liées à des crimes de genre et de crimes de violence sexuelle

12. Historiquement, beaucoup des abus graves infligés aux femmes dans des situations de conflit armé ont été marginalisés et ignorés. Veuillez décrire l'expérience que vous avez pu avoir en matière de traitement des crimes sexuels ou de violence liée au genre et dans lesquels vous avez appliqué une perspective de genre, c'est-à-dire enquêté sur les façons selon lesquelles les hommes et les femmes étaient affectés de façon différente.

Travail lié aux droits des victimes

13. Les victimes ont un droit reconnu de participer aux procédures de la CPI et de demander des réparations conformément à l'article 75 du Statut de Rome. Veuillez décrire toute expérience que vous avez pu avoir qui serait pertinente à l'égard de ces

Veuillez envoyer ce questionnaire dûment complété à judicial-elections@coalitionfortheicc.org;
par fax au 1 212 599 1332 ou par courrier à :

Coalition for the International Criminal Court

708 Third Avenue, Suite 1715

New York, NY 10017, USA



dispositions, particulièrement toute expérience que vous pouvez avoir eu qui vous rendraient particulièrement sensible ou vous donneraient une compréhension de la participation des victimes dans la salle d'audience.

14. Comment traiteriez-vous le besoin d'équilibre entre la participation des victimes et les droits de l'accusé à un procès impartial et à au respect de ses droits dans la procédure? Avez-vous une expérience pertinente dans le traitement de cette question?

Droit international humanitaire et de droits de l'homme

15. Avez-vous travaillé, ou été membre du conseil de direction d'organisations de droit international humanitaire ou de droits de l'homme ? Veuillez décrire cette expérience.

16. Vous êtes-vous déjà référé(e) à, ou avez-vous appliqué des dispositions spécifiques de traités de droit international humanitaire ou de droits de l'homme dans une décision judiciaire que vous avez prise dans le cadre de votre activité judiciaire ou de votre expérience légale ?

Implémentation du Statut de Rome et du droit pénal international

17. Dans le cadre de votre activité judiciaire, si vous en avez une, avez-vous été amené à appliquer les dispositions du Statut de Rome de façon directe ou à travers la législation nationale correspondante qui incorpore la définition des crimes retenue par le Statut de Rome et sa procédure? Vous êtes-vous déjà référé à, ou avez-vous déjà appliqué la jurisprudence de la CPI, des tribunaux ad hoc ou des tribunaux spéciaux ? Si oui, veuillez préciser le contexte.

Autres questions

18. Avez-vous déjà démissionné d'un poste de membre du Barreau d'un pays, ou été puni ou censuré par une association du Barreau dont vous étiez membre ? Si oui, veuillez décrire les circonstances.

19. Il est attendu d'un juge qu'il ne manifeste ni ne tolère, par ses paroles et pas ses actes, la partialité et les préjugés, notamment, mais pas exclusivement, une partialité ou des préjugés fondés sur des critères d'âge, de race, de principes, de couleur de peau, de genre, d'orientation sexuelle, de religion, d'origine, de handicap, de situation conjugale, de statut socioéconomique, d'extranéité ou de citoyenneté.

a) Êtes-vous en désaccord, ou avez-vous des objections quant à cette attente ?

b) Avez-vous déjà été condamné par un corps gouvernemental, légal ou professionnel pour discrimination ou harcèlement envers in individu d'une discrimination ou d'un harcèlement à l'égard d'un individu sur l'un de ces terrains ? Si oui, veuillez décrire les circonstances.

Veuillez envoyer ce questionnaire dûment complété à judicial-elections@coalitionfortheicc.org;
par fax au 1 212 599 1332 ou par courrier à :

Coalition for the International Criminal Court

708 Third Avenue, Suite 1715

New York, NY 10017, USA



20. L'article 40 du Statut de Rome requiert des juges qu'ils soient indépendants dans l'exercice de leurs fonctions. Les membres de la CCPI et les gouvernements sont préoccupés par les difficultés qu'un juge peut rencontrer à interpréter indépendamment les articles du Statut de Rome sur lesquels son gouvernement a exprimé une opinion.

a) Vous attendez-vous à rencontrer des difficultés à prendre une position indépendante, et potentiellement contradictoire, de celle de votre gouvernement, sur une question quelconque ?

b) L'article 41 du Statut de Rome requiert la récusation d'un juge dans toute « affaire dans laquelle son impartialité pourrait raisonnablement être mise en doute pour un motif quelconque ». Pensez-vous être capable de participer à une décision juridique relative à une question dans laquelle votre gouvernement a un intérêt, par exemple déterminer si une enquête de votre gouvernement sur une affaire dont la CPI s'est saisie est sincère ?

21. Le Statut de Rome requiert que les juges élus à la Cour soient disponibles, dès le début de leur mandat, pour effectuer un mandat de neuf ans non renouvelable, et éventuellement pour rester en fonction afin de clore un procès ou une procédure d'appel. De plus, il est attendu d'un juge qu'il soit présent dans une Chambre ou qu'il travaille sur des questions légales au moins sept heures par jour, cinq jours par semaine.

a) Pensez-vous pouvoir travailler dès l'entrée en vigueur de votre mandat, et pendant toute sa durée, si vous êtes élu(e) ?

b) Pensez-vous être capable de remplir les missions judiciaires décrites ci-dessus telles quelles, ou avec des compromis raisonnables ? Si non, veuillez préciser les circonstances.

22. S'il y a d'autres questions que vous auriez aimé voir figurer dans ce questionnaire ou s'il y a d'autres points que vous aimeriez porter à l'attention de la Coalition dans ce questionnaire, n'hésitez pas à nous en faire part ici.

Merci d'avoir rempli ce questionnaire.